**COMMUNE DE LANGUEUX**
**Côtes d'Armor**

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
**Séance du 11 mai 2020**

L'an deux mille vingt, le onze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

| | |
|---|---|
| Etaient présents | Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Marie-Hélène BISEUL, Claudine LE BOUEC<br><br>Messieurs Alain LE CARROU, Bertrand BAUDET, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ |
| Absents excusés | Mesdames Françoise ALLANO (pouvoir donné à Marie-Hélène BISEUL), Brigitte MERLE (pouvoir donné à Thérèse JOUSSEAUME), Gwénaëlle TUAL (pouvoir donné à Claudine LE BOUEC), PICOLO Nadège (pouvoir donné à Bertrand BAUDET)<br><br>Messieurs Jean-Pierre REGNAULT (pouvoir donné à Françoise HURSON), Claude DESANNEAUX (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Daniel LE JOLU (pouvoir donné à Marie-Hélène BISEUL), Patrick BELLEBON (pouvoir Thérèse JOUSSEAUME), Jean BELLEC (pouvoir donné à Pierre-Marie CARSIN), Eric LE BARS (pouvoir donné à Alain LE CARROU) |
| Absents | Mesdames Chantal ROUILLE, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON<br><br>Messieurs Michel BOUGEARD, Jean-Louis ROUAULT, Adrien ARNAUD, Olivier LECORVAISIER, Yann SOULABAIL |
| Secrétaire | Monsieur Bertrand BAUDET |
| Secrétaire Adjoint | Monsieur Eric TOULGOAT |
| Secrétaire auxiliaire | Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services |

**Rapport n° 2020-35** **REPRISE DE L'ACTIVITE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

Rapporteur : Madame Marie-Hélène BISEUL, Adjointe à l'Education et à la Jeunesse

Dans la perspective de la réouverture des écoles de la Ville de Langueux, des réunions de travail se sont tenues en mairie, dont la dernière le jeudi 7 mai 2020.

Des échanges entre les élus, l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Saint-Brieuc Est, les directeurs d'écoles, des représentants de parents d'élèves et des personnels administratifs ont donné lieu aux propositions suivantes :

☑ **Réouverture des 3 écoles (2 écoles publiques et 1 école privée)**

- Conformément à la circulaire du 4 mai 2020, 2 jours de pré-rentrée sont accordés aux enseignants

Par conséquent, en accord avec l'ensemble des partenaires et avec la faisabilité d'une organisation répondant aux normes de sécurité sanitaire et de distanciation, la Ville de Langueux a décidé d'une reprise des écoles le jeudi 14 mai 2020, sur la base de 4 jours de classe par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi). La rentrée s'effectuera progressivement et de la façon suivante :

- ✓ **<u>à partir du 14 mai 2020 - 8h30/11h45 – 13h15/16h</u>** :
  accueil des enfants scolarisés en classes GS – CP – CM2

- ✓ **<u>à partir du 25 mai 2020 - 8h30/11h45 - 13h45/16h30</u>** :
  accueil des élèves de CE1 – CE2 –CM1

- ✓ **<u>à partir du 2 juin 2020 - 8h30/11h45 - 13h45/16h30</u>** :
  accueil des TPS - PS - MS

Les effectifs accueillis ont un impact primordial sur l'organisation à mettre en place, aussi est-il important de faire un point chaque jour :

- Les enfants seront accueillis par groupe de 15 maximum pour les élémentaires et de 10 maximum pour les maternels.
  Si l'effectif est inférieur ou égal à 15 pour les élémentaires (inférieur ou égal à 10 pour les maternels), les enfants seront présents à l'école chaque jour.
  A défaut, les enfants seront répartis en deux groupes, accueillis les lundis et jeudis pour les uns et les mardis et vendredis pour les autres.

- La Ville de Langueux assurera l'encadrement des temps périscolaires le matin de 7h15 à 8h30, et le soir de 16h à 19h du 14 au 19 mai puis de 16h30 à 19h à compter du 25 mai 2020, les horaires et l'organsiation étant susceptibles d'évoluer au regard de l'évolution des effectifs.
  Les garderies se dérouleront - autant que faire se peut - dans chaque établissement, afin de limiter les déplacements et faciliter l'entretien et la désinfection des locaux. Exception sera faite pour les enfants scolarisés sur le site des Fontenelles qui seront accueillis aux Goélands, les locaux de l'école ne permettant pas un accueil dans les meilleures conditions.

- Dans l'hypothèse d'une alternance de la scolarité des enfants au regard des effectifs, la collectivité ne pouvant se substituer aux prérogatives de l'Etat, sans moyens complémentaires, il n'y aura pas d'accueil périscolaire pour les enfants qui ne seront pas pris en charge sur du temps scolaire.

## ☑ <u>Restauration du midi</u>

Pour les 4 premiers jours de reprise des activités scolaires (14-15 puis 18-19 mai), ne connaissant pas les effectifs réels attendus, la Ville de Langueux demandera aux familles de prévoir un panier-repas froid pour leur enfant.
Ces paniers seront conservés dans des réfrigérateurs ou des glacières. Le repas sera pris dans la classe du 14 au 19 mai 2020. La surveillance de ce temps méridien sera assurée par le personnel (binôme : animateur et agent de restauration) communal dans les 3 écoles.

Un aménagement concerté de chaque site (extérieur et intérieur) a été réalisé, proposé par l'élu référent en matière de sécurité, les techniciens de la collectivité, la responsable du service restauration-entretien, la responsable enfance-jeunesse, afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les enfants dès le 14 mai et respecter les gestes barrières et la distanciation.

**Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport.**

Certifié exécutoire au
vu de la transmission
en Préfecture le 26/5/2020
et de la Publication le 26/5/2020
La Maire,

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

Thérèse JOUSSEAUME

Pour extrait conforme,
Langueux, le 12 mai 2020
La Maire,

Thérèse JOUSSEAUME